

Les aspects économiques de la Question jurassienne : remarques et opinions

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les aspects économiques de la Question jurassienne : remarques et opinions

Le Comité de l'ADIJ a consulté ses membres avant de répondre aux questions posées par la « Commission des vingt-quatre ». Nous publions ci-dessous, en vrac, sans indication du nom de leurs auteurs, les réponses qui nous sont parvenues :

Question N° 1

« Comment appréciez-vous les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne ? »

Réponses

1. Ces possibilités peuvent être développées normalement dans le cadre de l'organisation politique actuelle.
L'appareil politique est suffisant. Il suffit d'exploiter les possibilités offertes. Condition nécessaire : la minorité doit rester vigilante et veiller à ce que ses droits soient respectés démocratiquement.
2. L'organisation politique actuelle a fait ses preuves et elle n'entrave en rien le développement économique du Jura. Avec des représentants à la hauteur de leur tâche et attentifs à l'évolution économique, le Jura pourra toujours compter sur la collaboration de l'Ancien canton.
3. Elles paraissent bonnes, le Jura formant une région complémentaire dans le cadre de l'économie du canton, à la condition que les lois fédérales et cantonales assimilent le Jura à une région de caractère montagnard, au même titre que les Préalpes.
4. La situation économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton est favorable pour ce qui concerne l'industrie horlogère. Cette dernière a, en effet, pu poursuivre son développement parallèlement à toutes les régions horlogères de Suisse, que ce soit dans le vallon de Saint-Imier, dans les Franches-Montagnes, dans le district de Moutier, de La Neuveville ou en Ajoie ; les entreprises qui ont voulu se développer ont pu progresser normalement et au même rythme que dans les autres régions de Suisse, tandis qu'un certain nombre de maisons — que je ne désire pas nommer pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la politique cantonale — ont dû procéder à des réorganisations, certaines ont même disparu. A titre indicatif, l'industrie horlogère bernoise (Jura et Ancien canton) produit actuellement le tiers des montres suisses livrées dans le monde. Si je ne fais erreur, cette proportion s'est en tout cas maintenue, voire renforcée depuis la fin de la seconde guerre mondiale. J'ajouterai que l'évolution des méthodes de fabrication a naturellement influencé les structures de l'industrie horlogère, mais cela n'a aucun rapport avec la politique cantonale (les dispositions de droit public ou de droit privé existantes sont toutes prises sur le plan fédéral).
5. Il serait bon de pouvoir compter sur l'appui du canton pour un développement harmonieux de l'agriculture et du tourisme aux Franches-Montagnes.
6. L'appareil administratif actuel est trop centralisé pour que les initiatives propres au Jura, à ses particularités, à son génie industriel, puissent être

épaulées de manière pleinement efficace par les services compétents de l'Etat et les banques qui en dépendent. La disparition dans le Jura de nombreuses fabriques d'horlogerie, au bénéfice d'une concentration développée dans les cantons voisins, montre que notre canton a manqué de vigilance en temps opportun.

La presse de ces jours-ci souligne que « l'économie bernoise s'est développée plus lentement que dans d'autres cantons », ce qui entraîne « un sérieux recul du revenu public » et des moyens financiers nécessaires au canton. L'équilibre des forces au sein de la Confédération est ainsi modifié « au détriment du rôle économique et par conséquent politique du canton de Berne ».

7. L'organisation politique actuelle du canton de Berne n'est pas un obstacle au développement économique du Jura. Tout au plus pourrions-nous désirer quelques modifications dans l'organisation administrative ; par exemple la décentralisation de certains services cantonaux : travaux publics, épuration des eaux, protection civile, affaires communales. Ces services décentralisés, ajoutés au bureau jurassien d'aménagement du territoire, et abrités dans un même bâtiment, dans le Jura, rendraient de grands services en accélérant l'examen et la liquidation des affaires.

Le développement économique du Jura dépend bien plus du regroupement de ses industries, de la collaboration et de la rationalisation pour une production en plus grandes séries, c'est-à-dire à des prix plus compétitifs que ceux d'aujourd'hui, que de l'organisation politique du canton.

8. Il nous paraît que le problème politique est avant tout la cause du mouvement autonomiste et qu'en satisfaisant les uns on désenchantera les autres. Toutefois, il semble que l'option politique séparatiste est due, pour la jeunesse et les gens à tendance avant-gardiste, à des causes plus profondes. Indépendamment du fait que la différence de langue est cause d'une méconnaissance de ce qui se fait en matière de recherche sur l'avenir du pays dans le canton, on conçoit tout de même dans le Jura que le retard à déceler les problèmes sociaux et économiques dans le cadre des tendances internationales et nationales nous frustre d'une certaine fierté d'être « dans le vent » comparativement à d'autres cantons romands ; comparativement aussi — pourquoi ne pas le dire — à l'immense effort que fait la France en matière culturelle, scientifique, économique. On peut avoir l'impression que, marié au canton de Berne, le Jura passe à côté de cette immense aventure qu'est le XX^e siècle.

Ainsi les problèmes d'aménagement du territoire : Il peut être vexant qu'il faille passer La Chaux-de-Fonds pour trouver une transversale cantonale permettant de rouler au rythme des possibilités d'une automobile ; que le Jura soit resté en dehors du programme des autoroutes ; que depuis 1961 nous ayons fait des propositions au groupe d'aménagement de la région de Berne sans obtenir le moindre succès ; que ce soit au moment où la situation devient dramatique qu'enfin on consente à discuter.

Pour répondre avec plus de précision, nous dirons que la structure politique ne donne pas assez aux Jurassiens l'impression d'être les artisans de leur développement, les artisans de leur bonheur. Leur énergie potentielle n'est pas assez canalisée vers l'action forgeant leur propre avenir.

9. Cette réponse reflète l'avis des dirigeants d'une entreprise industrielle sise dans le Jura, mais dont les produits s'écoulent principalement à l'étranger. Les possibilités du développement économique du Jura ne dépendent pas de l'organisation politique actuelle du canton de Berne.

Pour les entreprises industrielles axées principalement sur l'exportation de produits manufacturés, l'organisation politique du canton ne joue pas de rôle. On peut la qualifier de neutre, d'une neutralité bienveillante.

Toutes les lois importantes relatives à l'industrie sont de la compétence de

la Confédération : Code des obligations, loi sur le travail, prescriptions douanières, garantie à l'exportation, etc.

Quels que soient les désirs de nos hommes politiques, nous ne pensons pas que le développement économique de notre région, déjà fortement industrialisée, dépende de mesures à prendre sur le plan cantonal ; ce stade est dépassé. L'appui des autorités cantonales, utile dans des cas particuliers, ne saurait être déterminant d'une manière générale.

Relevons encore que les frontières politiques du Jura ou du canton de Berne (dans la mesure où elles ne coïncident pas avec la frontière nationale) ne délimitent pas une région économique.

10. Il n'est pas légitime de dire que l'organisation politique du canton de Berne a entravé dans le passé le développement économique du Jura. Je pense que les spécialistes de l'histoire économique du canton de Berne s'accorderaient sur ce point. Comme ailleurs, il y a eu décalage entre, d'une part, les régions excentriques du canton ou celles qui disposaient de peu d'atouts dans le jeu économique et, d'autre part, les régions urbaines ou d'autres zones favorisées, qui ont connu une expansion beaucoup plus forte. Le canton de Berne n'a fait ni mieux ni plus mal que les autres cantons qui se sont trouvés placés devant le même problème (Vaud par exemple). Sur un plan tout au moins, l'appartenance au canton de Berne a eu, pour le Jura, ou tout au moins pour sa partie méridionale, des effets économiques positifs : elle a facilité l'arrivée d'une importante main-d'œuvre d'appoint originaire de l'Ancien canton.

Il faut rappeler aussi que, dans un passé plus récent, lors de la grande crise économique d'avant la deuxième guerre mondiale, le fait d'appartenir à une vaste collectivité cantonale, ayant maintenu un équilibre entre agriculture et industrie, avec en plus un important secteur tertiaire, a eu des effets bénéfiques pour les Jurassiens.

S'il est vrai — et qui le sait mieux que l'ADIJ ? — que dans le domaine fiscal ou celui des communications ferroviaires et routières, les intérêts du Jura ont parfois été quelque peu sacrifiés, d'autres parties du canton formulent des plaintes et des revendications identiques.

Pour ce qui est du présent et de l'avenir, les autorités bernoises me paraissent dans l'ensemble témoigner d'un esprit de compréhension à l'égard des possibilités futures de développement économique du Jura. Citons leur attitude dans la question du port de Bourogne ou, sur un tout autre plan, l'extrême attention que le Département cantonal de l'économie publique porte au problème de la concentration et des changements de structures dans l'horlogerie et aux distorsions qui en pourraient être la conséquence. Un autre problème serait de savoir si les attaques contre l'organisation politique actuelle du canton de Berne, ou en d'autres termes l'agitation séparatiste ou autonomiste, sous ses formes légales (RJ) et illégales (FLJ), ont eu, au cours des vingt dernières années, des effets préjudiciables sur le développement économique du Jura. Dans les Franches-Montagnes, en tout cas, il faut admettre objectivement que, du fait de la propagande séparatiste, des occasions ont été perdues (refus du Centre du cheval, etc.).

11. Les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne sont passablement restreintes. Il semble que les possibilités seraient accrues par l'octroi au Jura d'une plus grande autonomie dans le cadre du canton.
12. Je trouve l'organisation actuelle favorable pour le Jura. Il est préférable de faire partie d'un grand canton, plutôt que d'être obligé de lutter seul. Puisque aujourd'hui tout tend à la concentration, il est préférable d'éviter la division.
Si nous ne vivions pas depuis une vingtaine d'années une telle période de haute conjoncture, la question d'une division se poserait-elle ?



Au seuil d'un nouveau siècle

Depuis cent ans, nous construisons des montres selon les mêmes principes: une montre ne vit pas de son passé, elle est créée pour l'avenir. Dans vingt ans, promettra-t-elle encore vingt ans de satisfaction? C'est ce que nous nous demandons; et c'est en conséquence que nous agissons. Ainsi, nous parlons peu des cent années passées et des nombreuses distinctions qui ont honoré les montres Longines. Nous mettons l'accent sur l'avenir. Et sur les montres Longines qui seront portées dans vingt, dans quarante ans. Comment seront-elles? Aussi parfaites que les montres Longines l'ont toujours été. Mieux: Elles seront si bien construites, qu'après

plusieurs décennies, elles compteront encore parmi les meilleures. Et si élégantes, qu'on les regardera toujours avec le même plaisir qu'aujourd'hui. Ces principes, nous les maintenons immuables, car nous savons qu'on exige plus d'une Longines que d'une autre montre.

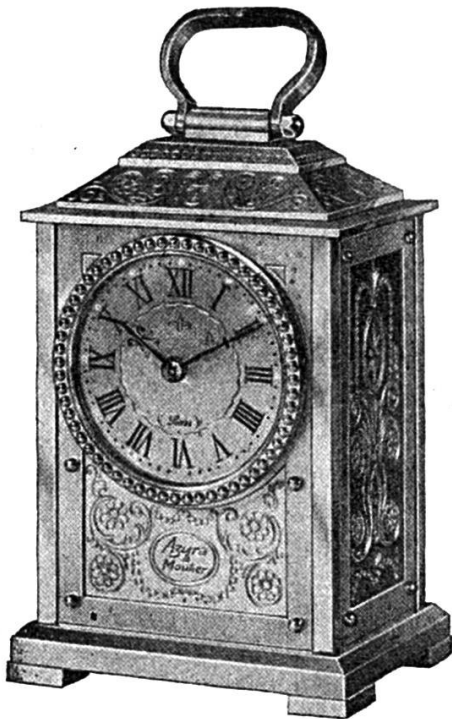


LONGINES

1867 - 1967

Le temps des hommes est rythmé par Longines

Réf. 7752 Or 18 ct ● Réf. 7753 Même modèle, acier inoxydable ● Réf. 7763 Or 18 ct ● Réf. 7613 Or 18 ct ● Réf. 7614 Même modèle, acier inoxydable ● Réf. 50856 Boîtier et bracelet, or gris 18 ct. Lunette sertie de 20 brillants



Azura

Pendules de style
Riche gamme de modèles

← Réf. 700

Pendule de carrosse de
Marie-Antoinette
Laiton doré finement ciselé
Hauteur: 17 cm.

« AZURA »

Fabrique de pendules
Célestin Konrad
2740 MOUTIER (Suisse)

1349

Le journal
que vous devez lire...

LE DÉMOCRATE

Quotidien jurassien
du matin

1307

13. Certaines régions — les vallées de la Birse et de la Suze particulièrement — ont connu, depuis l'implantation de l'industrie en Suisse, un développement qui ne le cède en rien, dans le domaine qui leur est propre, à celui des contrées les plus actives du pays. La situation géographique, liée à la meilleure qualité des voies de communication dans ces vallées (chemins de fer et routes entre Bienne et Bâle, Bienne et La Chaux-de-Fonds), explique ce développement plus intense qu'ailleurs dans le Jura.

Malgré la construction ultérieure du tunnel Moutier-Granges, l'élan initial donné dans la vallée de Tavannes (défavorisée par cette nouvelle voie) ne s'est pas affaibli.

L'agriculture va évoluer dans le sens irréversible observé partout : élimination progressive des petits domaines par un processus naturel ou des remembrements parcellaires ; production plus sélective dictée par des impératifs économiques, géographiques ou climatiques. Une productivité accrue pourra résulter de cette transformation, mais la production agricole restera toujours modeste dans le Jura, malgré l'Ajoie et la vallée de Delémont. Il en est de même de l'exploitation des forêts, à moins de possibilités nouvelles d'utilisation des essences feuillues.

Reste l'industrie. Dans ce domaine, les possibilités sont grandes. L'horlogerie, la mécanique de précision, la construction des machines-outils, l'électronique ont des possibilités d'expansion.

Le développement est lié et sera lié essentiellement à de bonnes voies de communication, pour le recrutement des cadres et de la main-d'œuvre. Il y a là un aspect social dont on ne tient pas suffisamment compte. Les jeunes ingénieurs, techniciens, médecins, de même que la main-d'œuvre occupée dans le secteur secondaire, rechignent à venir s'installer dans nos vallées d'aspect sévère parce que nos villages, trop petits, ne possèdent pas suffisamment d'occasions de distractions. C'est un fait qu'on peut déplorer mais qui n'en est pas moins réel et important. Il faut donc essentiellement de bonnes routes pour qu'on puisse atteindre Bâle ou Bienne dans un temps minimal (représentations artistiques, achats, distractions).

Je ne pense pas que l'organisation politique actuelle puisse constituer un frein au développement du Jura.

Question N° 2

« Quelles mesures jugez-vous propres à assurer le développement économique du Jura et de l'Ancien canton de façon harmonieuse ? »

Réponses

14. Il s'agit de trouver une affectation des fermes des Joux qui donne satisfaction à la région. On devrait faire des propositions, ou demander des propositions aux communes à ce sujet.
15. La création dans le Jura de services administratifs indépendants de ceux de Berne pour tous les départements existants et servis par un personnel jurassien. Plusieurs services pourraient être groupés (à l'exemple des petits cantons). Ces services dépendraient directement du conseiller d'Etat compétent.
Les services centraux seraient ainsi allégés dans leurs tâches et pourraient traiter et liquider plus rapidement les affaires. Le service de traduction central se trouverait également soulagé.
16. Tout d'abord la décentralisation, vers le Jura, de certains services administratifs cantonaux pour accélérer et limiter les frais d'examen et de liquidation des affaires qui concernent ces services (travaux publics, épuration des eaux, protection civile, affaires communales et aménagement du territoire).

Ensuite la recherche, avec l'industrie et les centres économiques de l'Ancien canton, de certaines formules de collaboration, recherche qui devrait être provoquée, favorisée, encouragée par l'intervention de nos hommes d'État que le problème du développement économique et industriel du canton devrait bien plus préoccuper. La création d'un centre cantonal d'étude à ce sujet pourrait être envisagée.

17. Nous ne nous estimons pas compétents pour répondre à cette question qui est du domaine politique. Chacun de ces points devrait faire l'objet d'une analyse ou d'une recherche. Certains de nos collaborateurs ou correspondants seraient en mesure de se livrer à ces analyses ou à ces recherches, certes. Mais ce n'est pas là notre domaine d'activité.

18. On peut se demander si un organe consultatif semi-officiel, groupant des représentants de tous les milieux économiques du canton (p. ex. associations professionnelles, syndicats, Union bernoise du commerce et de l'industrie, Chambre du commerce du Jura, associations du type de l'ADIJ, etc.), ne pourrait pas rendre des services. Il va sans dire qu'il ne s'agirait nullement de faire du dirigisme ou une politique conjoncturelle à l'échelle cantonale, mais bien de prendre mieux conscience des problèmes du développement économique des différentes régions.

Par ailleurs, il me semblerait utile, sur le plan de l'information économique, conçue dans son sens le plus large, que l'Institut de sociologie de l'Université de Berne entreprenne dans le Jura une étude-enquête par sondages portant sur quelques villages choisis, analogue à l'enquête entreprise avec l'appui de la NSH dans l'Ancien canton (Guggisberg, La Lenk, etc.). Une étude de ce genre sur un village de l'Ajoie, de l'Erguel, du val Terbi et des Franches-Montagnes permettrait peut-être de mieux cerner les problèmes spécifiques des régions jurassiennes qui sont en retard ou en perte de vitesse, du point de vue économique.

19. Vous savez que certaines branches de l'activité horlogère sont menacées dans leur existence, en particulier dans l'industrie de la pierre et des sous-traitants, de même que certains ateliers s'occupant du terminage de mouvements d'horlogerie. Le canton, sous l'impulsion de l'ancien directeur de l'Economie publique, l'actuel conseiller fédéral Gnægi, a mis en place une Commission consultative chargée de s'occuper de tous problèmes relatifs à l'industrie horlogère qui se poseraient aux branches menacées par l'évolution technologique. Les deux industries mentionnées ci-dessus, c'est-à-dire l'industrie de la pierre et les termineurs de mouvements, ont fait appel à ces conseils. La commission a été du même coup chargée d'études complètes. Cela lui a occasionné un travail considérable. La commission a fourni les études demandées ; elle a tiré les conclusions à l'intention des organisations professionnelles intéressées.

Le canton pouvait-il faire davantage ? Je ne le pense pas.

On peut imaginer que, dans notre canton, où l'influence paysanne est assez prononcée, voire même très prononcée, il existe certaines divergences entre régions agricoles, d'une part, et régions industrielles d'autre part. Je me permets de souligner le plan fiscal, mais pouvons-nous citer des exemples concrets ? A l'heure actuelle pourtant, la charge fiscale, dans le canton de Berne, est plus lourde pour l'industrie qu'elle ne l'est semble-t-il dans les régions de Fribourg, Neuchâtel ou même Soleure... Ces derniers temps on peut s'étonner que de grandes entreprises horlogères essaient dans d'autres cantons lorsqu'il s'agit de créer des succursales là où la main-d'œuvre peut être recrutée plus facilement. En effet, nos régions industrielles, comme vous le savez, sont saturées et le personnel y fait cruellement défaut. Il devenait donc indispensable à certaines entreprises d'ouvrir des ateliers satellites. Ces nouveaux ateliers, notre entreprise les a ouverts dans le Jura, mais nous constatons chaque jour davantage qu'il nous faudra en sortir et

toucher d'autres cantons. Cela est dû au fait que les voies de communication sont nettement insuffisantes dans le sens nord-sud, alors qu'elles sont relativement bonnes dans le sens est-ouest (vallon de Saint-Imier, vallée de Tavannes). Je précise ma pensée en préconisant :

- a) un aménagement fiscal qui permette à l'industrie de se développer harmonieusement dans toutes les régions du canton ;
- b) l'établissement d'un réseau routier moderne en vue de l'industrialisation de certaines régions jurassiennes (comme aussi de l'Oberland) : route des gorges du Taubenloch, col de Pierre-Pertuis, etc.
- c) le dédoublement de la voie ferrée sur tout le trajet Porrentruy - Delémont - Bienne - Berne - Thoun - Kandersteg ;
- d) la concentration des moyens financiers sur les voies de communication susmentionnées en abandonnant tout projet d'aérodrome intercontinental aux environs de Berne, puisque les liaisons ferroviaires et routières est-ouest et nord-sud devraient permettre l'accès facile aux aérodromes existants de Genève et de Zurich. L'industrie jurassienne et biennoise n'a aucunement besoin d'un aérodrome supplémentaire dans un petit pays comme le nôtre.

20. Cette question est spécieuse, car il n'y a pas d'entité économique cantonale. Il faut plutôt examiner dans quels domaines l'Etat cantonal peut contribuer à favoriser le développement économique :

- par les écoles (de tous les degrés), l'aide à l'enseignement professionnel et aux cours de perfectionnement ;
- par l'exploitation et la mise à disposition de l'énergie (électricité, gaz, mazout...) à des conditions favorables ;
- par la création et l'entretien de voies de communication facilitant les relations d'affaires (routes, chemins de fer, navigation fluviale et aérienne) ;
- par le maintien de la paix, de la tranquillité, et par l'absence de mesures tracassières.

Si l'on cherche à faire un bref bilan de ce qui a été fait dans ces domaines par l'Etat de Berne, notamment pour assurer un développement économique parallèle du Jura et de l'Ancien canton, ou pour favoriser les relations économiques de ces deux régions, il nous semble que c'est le domaine des voies de communication qui a été le plus négligé. On peut dire qu'il n'a pas fait l'objet d'une « politique » sur le plan des relations Jura - Ancien canton.

21. Rétablir par tous les moyens la confiance réciproque. Reconnaître les fautes commises de part et d'autre. Arriver à un dialogue fraternel entre les deux peuples.
22. Trouver le moyen d'agir contre les menées séparatistes qui empoisonnent l'atmosphère tant dans le Jura que dans l'Ancien canton.
23. Il faudrait que les industriels eux-mêmes, dans le cadre de leurs associations, ou par d'autres moyens, cherchent des possibilités d'équipement nouveau ou complémentaire, de collaboration, de rationalisation. Mais ils sont tellement absorbés par la marche de leur propre entreprise qu'ils ne peuvent guère consacrer beaucoup de temps à une tâche aussi complexe. On entre dès lors dans le domaine de la planification à l'échelle cantonale, voire intercantonale. Je présume que des crédits d'investissements, parfois considérables, devraient être envisagés. N'étant pas économiste, je ne peux me hasarder à préconiser les mesures adéquates.
24. Contacts suivis, collaboration confiante basée sur une estime réciproque, orientation des uns et des autres sur une base de confiance totale, prise de conscience, par les associations économiques de l'une et de l'autre par-

- ties du canton, des possibilités d'une action commune et concertée dans tous les domaines de l'industrie, du commerce et des transports.
25. La question ne se posait pas voici une vingtaine d'années. L'action des agitateurs ne peut être que néfaste et il n'y a aucune mesure qui puisse contenter ceux qui ne recherchent qu'un seul but : la séparation.
 26. Intensifier et améliorer le réseau routier en réalisant rapidement l'auto-route Boncourt - Delémont - Moutier - Balsthal ; en réalisant, par quelque projet que ce soit, l'ouverture de la cluse de Sonceboz - Bienne ; en reliant les Franches-Montagnes et le vallon de Saint-Imier aux autoroutes du pied du Jura ; en luttant pour la cession du BLS aux CFF ; en mettant l'accent sur l'installation de nouvelles industries, par une politique fiscale plus large ; en doublant enfin la voie CFF Delémont - Moutier ; en chargeant un organe responsable de suivre de près les questions économiques concernant le Jura à la Direction de l'économie publique (économie et tourisme), à celle de l'agriculture et des forêts, et aux instances compétentes en matière d'aménagement du territoire.
 27. a) Réalisation de la « maison de la culture », à proximité des axes de communication nord-sud et sud-ouest ;
 b) Développement de l'aménagement du territoire avec les moyens de recherches adéquats. Nous estimons que les Jurassiens doivent pouvoir se prononcer sur les options d'aménagement en toute connaissance de cause. Pour ce faire, l'étude des problèmes doit être confiée autant que possible à des gens compétents, vivant avec les réalités pratiques quotidiennes du Jura et dont les qualités d'objectivité sont éprouvées. La méthode scientifique doit être utilisée avec les moyens qui lui sont propres partout où il est indispensable d'obtenir des garanties quant aux bases de travail, quant à la vérité informative. Les préfets devraient avoir plus de possibilités d'action dans les tâches de planification, en s'entourant des conseils d'une commission comme la Commission pour l'aménagement de l'ADIJ, par exemple.

Question N° 3

« Estimez-vous qu'une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne pourrait avoir des conséquences d'ordre économique pour le Jura ou pour l'Ancien canton ? Si oui, lesquelles ? »

Réponses

28. Les propositions de la Députation jurassienne ont un caractère exclusivement politique et administratif. Elle paraissent n'avoir aucune incidence d'ordre économique, tant pour le Jura que pour l'Ancien canton, si ce n'est d'augmenter les frais stériles par l'extension de l'administration et la création de nouveaux organes politiques.
29. Dans ses propositions, la Députation jurassienne s'est tenue essentiellement : sur un terrain politique (propositions 1 à 8), sur un terrain judiciaire (propositions 9 à 11), ou sur un terrain administratif (propositions 12, 13, 15). A mon avis, seules les propositions 14 et 16 peuvent avoir un caractère économique (ce qui nous intéresse). Quant à la proposition 17, elle me semble aujourd'hui dépassée.
 Dans ces conditions, politiquement parlant, j'ai des difficultés à vous donner mon avis. Le problème politique ne doit d'ailleurs retenir que modérément notre attention dans la mesure où nous sommes questionnés en qualité d'association économique.
 L'élection d'un conseiller aux Etats par les seuls citoyens du Jura (proposition 5) peut contribuer à créer des divergences d'ordre politique.

Bienne est un centre horloger de première importance. A ce titre, cette ville joue un rôle particulier puisqu'elle n'est pas jurassienne et que la règle du bilinguisme y est inviolable. Je ne pourrais en aucun cas accepter la proposition 4 visant à instaurer un droit d'option pour les citoyens habitant Bienne en faveur d'un cercle électoral du Jura ou de l'Ancien canton. Je vois d'ici la division que pourrait créer la réalisation des propositions mentionnées ci-dessus.

Les propositions 14 et 16 nous intéressent. Elles sont d'ordre économique. Je ne désire pas me prononcer sur la proposition 14, préconisant la création dans le Jura d'un office de génie rural et d'une succursale d'aide aux paysans bernois.

Quant à la proposition 16, elle demande que la force politique des partis jurassiens soit prise en considération lors des nominations des représentants de l'Etat dans les commissions cantonales, régionales et locales, ainsi que dans les conseils d'administration où l'Etat est représenté. S'agissant de questions d'ordre économique, est-il opportun de prendre en considération la force politique des partis jurassiens pour nommer de tels représentants ? Je ne le pense pas. Il me semble plus sage de faire appel aux représentants d'associations à caractère économique qui existent dans le Jura. En tout cas, j'estime qu'il convient de s'abstenir soigneusement de toute immixtion fanatisée dans un domaine que je connais et qui est resté jusqu'ici à l'abri de manifestations : l'industrie horlogère. Je déplore sincèrement toute dissension lorsqu'il s'agit de défendre et de promouvoir une activité industrielle de premier plan qui a su créer son unité sans distinction de frontière entre le Jura et l'Ancien canton. (Je souligne ici que nous avons même été jusqu'à nous occuper des intérêts des fabricants dans les cantons de Fribourg et du Tessin...)

En conclusion, j'estime que toutes les mesures politiques contribuant à un fractionnement des intérêts économiques de notre industrie — qui est, j'ose le répéter, la plus importante du canton — doivent être écartées. Il ne nous faut pas mettre en cause, par des compromis politiques qui n'apporteraient aucun avantage à l'expansion économique, l'homogénéité de l'industrie horlogère.

Je me suis permis d'exposer franchement mon point de vue, qui est en même temps, j'ose le dire ici, celui de plusieurs industriels de la branche horlogère et probablement aussi de l'industrie mécanique de notre région. J'espère avoir pu apporter une ou deux réponses aux questions de la « Commission des 24 ». J'espère aussi avoir apporté quelque chose de constructif qui permettra d'éclairer certains aspects de notre industrie horlogère jurassienne et cantonale.

30. Non. Pour arriver à un résultat intéressant, il faudrait d'abord arriver à une entente sincère entre le Jura et Berne, et surtout entre Jurassiens. Cela ne pourra toutefois pas intervenir tant que les interlocuteurs ne seront pas tous de bonne foi. C'est pourquoi j'estime que tout le travail qui se fait actuellement est absolument inutile.
31. Un statut particulier du Jura sur le plan politique est indispensable pour réduire au minimum les possibilités de majorisation par l'Ancien canton. De nombreux Jurassiens actuellement hors du canton seraient certainement attirés vers la mère patrie, d'où une plus grande prospérité économique dont l'ensemble du canton serait bénéficiaire.
32. Une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne n'aurait pas d'importantes conséquences d'ordre économique pour le Jura ou pour l'Ancien canton. Ces conséquences seraient avant tout d'ordre politique, en des domaines qui ont très peu d'influence nouvelle sur l'économie par rapport à l'ordre politique actuel.

33. Les problèmes économiques du Jura mériteraient une étude très poussée, étude rendue difficile par les données politiques actuelles. Il n'est à mon sens pas concevable d'envisager une mesure d'ordre économique dans le cadre de l'organisation politique actuelle ; ce serait établir des éléments sur une base mouvante et irréaliste. C'est pourquoi je ne répondrai qu'à la question 3.

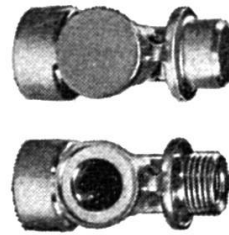
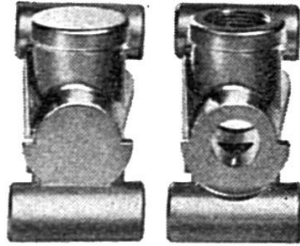
Préalablement, je dois exprimer ma conviction que, du point de vue économique, les propositions de la Députation jurassienne sont jusqu'à ce jour la seule solution valable, la seule proposition réaliste et permettant des hypothèses économiques.

Cela dit, j'ébaucherais une réponse en deux points principaux :

1. Une éventuelle réalisation des propositions de la Députation n'aurait aucune conséquence négative, mais contribuerait certainement à une réactivation de l'économie jurassienne, à une prise de conscience de l'existence d'une véritable économie jurassienne.
 2. Pour centraliser ou personnifier cette prise de conscience de l'économie jurassienne, une administration ou un pouvoir économique (4^e pouvoir qui pourrait avoir une grande importance dans un pays sans pouvoir politique) devrait être instauré ; on peut envisager dans ce sens une Chambre de commerce officielle ou une « officialisation » de l'ADIJ...
34. On jugera différemment les conséquences d'une réalisation des propositions de la Députation jurassienne, selon qu'on considérera celles-ci comme une tentative de compromis, entreprise de bonne foi, ou comme une étape vers la séparation. Dans le premier cas, cette modification constitutionnelle n'aurait, semble-t-il, guère d'effets économiques dans l'immédiat, mais à terme, elle pourrait être bénéfique, si elle ramenait l'apaisement et la concorde entre les Jurassiens des deux camps et permettait à ceux-ci de se tourner vers d'autres tâches économiquement plus fécondes. Dans le second cas, la réalisation de ces propositions aggraverait encore la situation politique dans le Jura et aura à la longue des répercussions fâcheuses sur le plan économique.

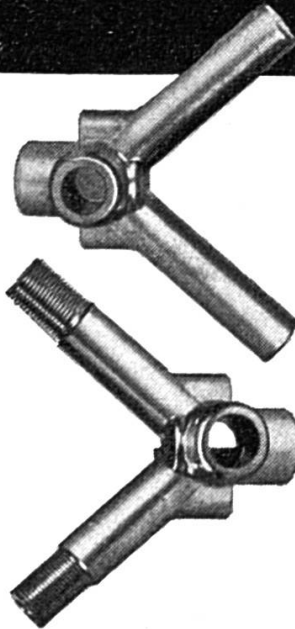
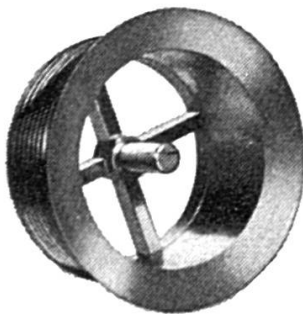
La proposition de « compromis » avancée en toute bonne foi par le professeur Lüthy tendrait à multiplier les frontières cantonales, puisqu'elle diviserait le canton de Berne en trois nouveaux cantons et demi-cantons. Ce morcellement serait très préjudiciable, du point de vue économique, pour les Jurassiens, les Biennois et les Bernois de toutes les régions.

35. Certaines propositions ont une légère teinte « économique », les propositions 14 et 16 notamment. Leur importance nous paraît extrêmement modeste. Il s'agit plutôt de savoir dans quelle mesure une modification de certaines structures politiques pourrait amener l'Etat à prendre des mesures plus favorables au développement économique. Or, à mon avis, cela ne dépend pas seulement de la langue maternelle des hommes d'Etat et des fonctionnaires.
36. J'estime qu'une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne pourrait avoir des conséquences d'ordre économique pour le Jura et l'Ancien canton, parce qu'elles sont le travail des représentants qualifiés du peuple jurassien et qu'elles accorderaient plus de liberté et d'autonomie au Jura.
37. Non.
38. Il est possible que la réalisation des propositions de la Députation jurassienne puisse avoir des conséquences d'ordre économique pour le Jura ou l'Ancien canton, mais je suis sceptique.
Les frontières cantonales n'ont, me semble-t-il, jamais entravé le développement d'une région. Ainsi la vallée de l'Aar, entre Bienne et le Rhin, se répartit, politiquement, entre plusieurs cantons. Et pourtant c'est une des



Pièces maticées à chaud

en métaux non ferreux,
livrables à l'état brut ou
complètement usiné.
Séries à partir
de 200 pièces environ.

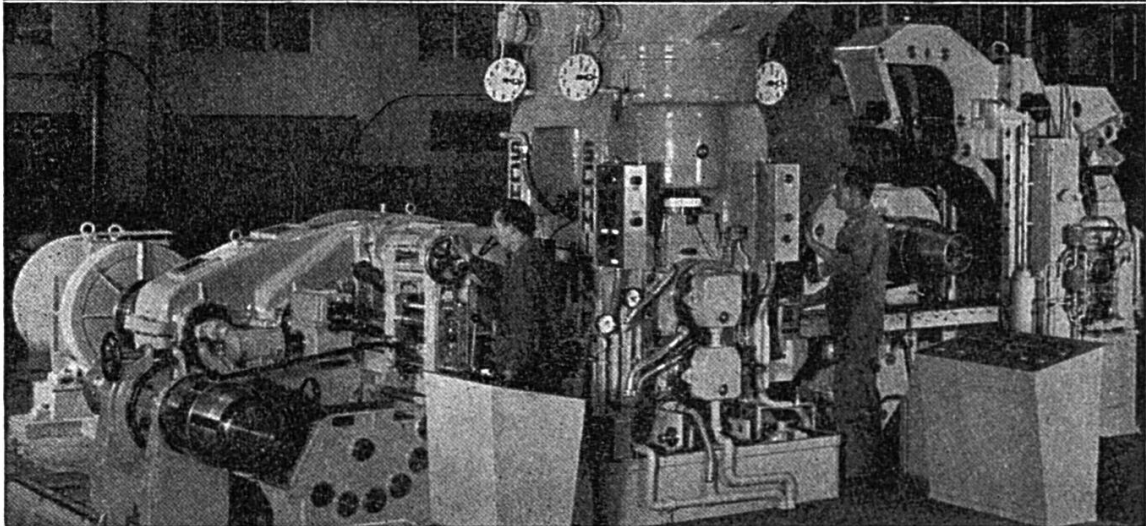


THÉCLA

Société Anonyme,
Saint-Ursanne. Tél. 066-53155



BOILLAT SA



laminoirs et tréfileries

maison fondée en 1855

spécialistes du laiton et alliages de cuivre

barres fils profilés rubans bandes

téléphone (032) 91 31 31 télégr. Boillat

**Boillat SA Reconvilier Suisse
télèx 3 41 28**

1333

régions les plus industrielles du pays. Le bassin de la Limmat entre Zurich et l'Aar permet de faire les mêmes constatations. Nous pourrions citer également le secteur horloger englobant Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Saint-Imier, le cours inférieur de la vallée de la Birse entre Laufon et Bâle, etc.

Une mentalité régionale très particulière et accusée peut être un facteur d'imperméabilité, dans le domaine du développement économique, plus encore que des frontières politiques.

Ces considérations expliquent mes réticences.

39. La réalisation de toutes les propositions de la Députation jurassienne amènerait un affaiblissement de l'unité cantonale qui ne serait compensé que par des avantages mineurs. Les conséquences n'en pourraient être que néfastes.

A l'époque où toutes les entreprises industrielles tendent à la concentration, il paraît peu indiqué de prôner une division des forces.

40. Non. La « Commission des 24 » accorde bien trop d'importance à ces propositions ; elles ont perdu une bonne partie de leur valeur depuis la publication du rapport des experts juridiques. Ce rapport a démontré que leur application, pour les principales, demanderait une révision de la Constitution.

La réponse du comité de l'ADIJ

Nous publions ci-dessous le texte intégral de la réponse que le Comité de l'ADIJ vient d'adresser à la « Commission des vingt-quatre ».

A la « Commission des vingt-quatre »
Zeughausgasse 22
3000 B e r n e

Monsieur le Président,
Messieurs,

Par lettre du 18 août 1967 vous nous avez demandé de répondre, jusqu'au 31 octobre de cette année, à trois questions :

1. Comment appréciez-vous les possibilités de développement économique du Jura dans le cadre de l'organisation politique actuelle du canton de Berne ?
2. Quelles mesures jugez-vous propres à assurer le développement économique du Jura et de l'Ancien canton de façon harmonieuse ?
3. Estimez-vous qu'une éventuelle réalisation des propositions de la Députation jurassienne pourrait avoir des conséquences d'ordre économique pour le Jura ou pour l'Ancien canton ? Si oui, lesquelles ?

Avant de répondre à ces questions nous estimons qu'il est nécessaire de préciser qu'elles sont de nature purement économique.

Nous avons demandé à un économiste jurassien très qualifié de